

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

**OBJET :**

**Restauration et mise aux normes  
De l'Eglise Saint Georges  
Convention de financement tripartite  
Entre la commune d'Essey-les-Nancy,  
La Fondation du Patrimoine et  
L'association Atelier Mémoire d'Essey**

**Rapporteur : M. LAURENT**

Délibération n°8

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle que lors de la séance du 14 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine et le lancement d'une campagne de mécénat populaire en vue de collecter des fonds destinés à contribuer au financement de la restauration et de la mise aux normes de l'Eglise Saint Georges.

Le soutien de la Fondation du Patrimoine prend la forme d'une souscription publique, qui est le mode d'action privilégiée de cette association, pour la réalisation de projets de restauration de patrimoine.

La Fondation reçoit les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes collectées, après dépôt d'un dossier.

Afin de réunir les fonds nécessaires, l'association Atelier Mémoire d'Essey se chargera d'animer la souscription. Les chèques seront libellés et encaissés par la Fondation du Patrimoine qui s'engage à reverser les sommes ainsi recueillies à la commune, nettes des frais de gestion en fin de travaux. Ces frais sont fixés à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

## **PROPOSITION**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine et l'association Atelier Mémoire d'Essey.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 02 juillet 2014.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

  


**Michel BREUILLE**